

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.016

L'An deux Mille Onze, le 31 janvier à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 25 janvier 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 25 janvier 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PELTIER représentée par Mme LECOMTE
Mme DOUMECQ représentée par M. GIRAUD

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. LABIA, Mme SERRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 30

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AVANCE DE TRESORERIE A LA REGIE DES JARDINS DU MONDE

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : 4 ABSTENTIONS

UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par un courrier en date du 20 janvier 2011, le Directeur de la régie des Jardins du Monde a attiré l'attention de la Ville sur la situation financière difficile de la régie, et sur son insuffisance de trésorerie qui peut faire craindre une situation d'état de cessation de paiement de ladite régie au mois de février 2011.

C'est ainsi que le Directeur de la régie des Jardins du Monde demande à la Ville une avance de trésorerie d'un montant de 100.000 €, afin de permettre à ladite régie d'honorer le paiement de ses factures et de ses salaires, dans l'attente d'une décision définitive sur le devenir de cette régie.

La régie des Jardins du monde n'a pu obtenir auprès d'un établissement bancaire de ligne de trésorerie. Elle bénéficiera, à compter du mois de mai de recettes certaines dues aux entrées payantes.

Il est donc proposé d'autoriser le versement d'une avance afin de permettre à ladite régie de tirer les conséquences de sa situation budgétaire et financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- D'allouer une avance de trésorerie de 100.000 € à la régie des Jardins du Monde
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Premier Adjoint par délégation, à conclure et signer la convention jointe en annexe, précisant les modalités de versement et de remboursement de cette avance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 février 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD

**CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE DE ROYAN ET LA
REGIE A PERSONNALITE MORALE ET AUTONOMIE FINANCIERE DES
JARDINS DU MONDE DE ROYAN**

Entre les soussignés

La Commune de ROYAN représentée par Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2011, exécutoire le 3 février 2011

D'une part,

et

La Régie à Personnalité Morale et Autonomie Financière des Jardins du Monde de ROYAN, représentée par son directeur, Monsieur Jean-Philippe MARCADE, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2011, exécutoire le 7 février 2011

D'autre part,

Il est arrêté les dispositions suivantes :

EXPOSE

La Régie à Personnalité Morale et Autonomie Financière des Jardins du Monde de ROYAN a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2007.

Cette régie a bénéficié lors de sa création d'une dotation initiale de 923 000 €.

Aujourd'hui, la trésorerie de la Régie des Jardins du Monde ne permet plus de faire face au paiement des salaires du mois de février 2011.

Bien qu'ayant contacté de nombreuses banques, aucune n'a souhaité accorder une ligne de trésorerie à la régie des Jardins du Monde.

S'agissant principalement d'une activité saisonnière, il convient de pouvoir maintenir le fonctionnement de la régie jusqu'à la fin de la saison touristique.

Cette situation amène tout naturellement la régie des Jardins du Monde à solliciter une avance de trésorerie remboursable auprès de la Ville de ROYAN.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – MONTANT DE L'AVANCE

La Commune de ROYAN accorde à la Régie des Jardins du Monde une avance de trésorerie d'un montant de 100 000 €.

Cette avance lui sera versée en deux termes égaux :

- 50 000 € le 20/02/2011
- 50 000 € le 20/03/2011

Cette avance sera non rémunérée.

La trésorerie de ROYAN se chargera de créditer, aux dates déterminées, le compte de la Régie des Jardins du Monde.

ARTICLE 2 – REMBOURSEMENT DE L'AVANCE

L'avance devra être remboursée de la manière suivante :

- 50 000 € le 03/08/2011
- 50 000 € le 03/09/2011

ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de la notification d'un exemplaire portant la mention de la réception par les services du contrôle de légalité, pour s'achever au 30 septembre 2011.

ARTICLE 4 – DOMICILIATION DES PARTIES

Les parties font élection de domicile :

La Ville de ROYAN - 80, Avenue de Pontailac 17200 ROYAN

La Régie des Jardins du Monde – 5 Avenue fleurs de la paix – 17200 ROYAN

Fait à ROYAN, le 8 février 2011

**Pour le Député-Maire
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD**

**Le Directeur de la Régie
Jean-Philippe MARCADE**

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 février 2011